

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Dussault

<https://www.cadre21.org/membres/effe9fc1c58bbcc7b23b65ec>

Date d'obtention : 2021-03-15 14:08:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les questions sont faites pour le bien être de l'enfant et afin de pouvoir poser les bonnes questions et savoir comment agir avec la personne qui a publié ou partager le tout.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir un protocole bien définie afin de ne pas nuire à une future enquête
et que le temps d'attente est diminuée en moyenne a maximum une semaine . au lieu des mois ou année

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

bien suivre le protocole établie.